Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20261116-D20261106-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 16 novembre 2026, à 20 heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 novembre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **28**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, Victor CORREIA, adjoints ;
Isabelle LEBRETON, Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Philippe BONNEAU, Rozenn COROLLER, Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Jean-François COLAS, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Moussa SISSOKO, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Micaël THEARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Conseillers Municipaux.

Excusé.es et représenté.es :
Estelle DOMINAULT (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN)
Dominique RAULT (procuration à Sandra DAVID)

Absent : Jean-Vincent BATARD

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Lucie VALLEE, directrice du pôle Ressources.

2026.11.06 - FINANCES – Budget primitif principal 2026 - Décision modificative n° 2

Rapporteur : Marielle MURET-BAUDOIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération n°2026.03.14 en date du 2 mars 2026 relative au vote du budget primitif du budget principal ;
Vu la délibération n°2026.05.06 en date du 4 mai 2026 relative à la décision modificative n°1 ;
Considérant qu'il est nécessaire de réajuster certains crédits budgétaires pour l'année 2026 comme présenté ci-après sous forme d'une décision modificative n°2 ;

Constitution d'une provision au chapitre 68

Afin de constituer une provision correspondant au solde des journées épargnées sur le compte CET au 01/12/2026 d'un montant de 33 904,00 € au budget primitif principal 2026 pour la même somme, il convient d'augmenter les crédits en dépenses de fonctionnement à l'article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » :

Article 6815 - Dotation aux provisions + 33 904,00 €

Le financement de cette provision sera réalisé par les recettes supplémentaires au 6419 et 6479.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20261116-D20261106-DE

EN RESUME :

⇨ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article	**Désignation**	**Montant**	**Article**	**Désignation**	**Montant**
6815-01 O	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	+ 33 904,00 €	**6419-01 R**	Remboursement sur rémunérations du personnel	+ 11 611,00 €
			6479-01 R	Remboursement sur autres charges sociales	+22 293,00 €
TOTAL		**+ 33 904,00 €**	**TOTAL**		**+ 33 904,00 €**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VALIDE** la décision modificative n°2 du budget primitif principal 2026 telle que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à engager toute démarche et signer tout document afférent à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT